Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260326-202616-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 14
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 26 MARS 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 20 mars 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (14) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Ronceray Dominique, Groussard Éric, Poirier Anne-Marie, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, ~~Monnier Xavier~~, Croissant Élodie, Serrand Caroline, Bellayer Angélique
Était excusé (1) : Monnier Xavier
Pouvoir (1) : Monnier Xavier donne son pouvoir à Thébert Mickaël

Madame Dorgère Magali a été désignée secrétaire de séance.

2026/16 – Désignation du délégué du conseil municipal au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Vu le tableau des propositions des délégations proposées par le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de désigner le membre suivant délégué du conseil municipal pour représenter la commune au Comité National d'Action Sociale :

- Mme Serrand Caroline

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE LE PERTRE
COMMUNE LE PERTRE
35370 ILLE-et-Vilaine